

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 MARS 2022**

FB/TD/AG n° 2022/02

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Objet de la délibération :  
**APPROBATION DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2021**

**BUDGET ANNEXE  
LES PRAIRIALES**

Etaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Marie-France DURAND, Dominique BONNET, Simone BEULE, Philippe POISSONNIER, Guy DAVID, Jean JOSEPH, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Dalila DOROL, Roland HAMARD, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

Excusées :

- Stéphanie RICHARD, Pouvoir à Patricia EVENO  
- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND  
- Eric ROYNEL, Pouvoir à Guy DAVID  
- Sylvie ROUZET, Pouvoir à Jacques GAY  
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN  
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à Béatrice BONVIN

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 6

Votants : 28

Absente :

- Claire CLAIREMBAULT

Date de la convocation :

Le 08 mars 2022

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu l'article L2121-31 du Code général des Collectivités territoriales qui dispose que le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté,

Considérant que le compte de gestion 2021 du Comptable public a été présenté et approuvé par l'Assemblée délibérante ;

Considérant la consultation de la Commission des Finances qui a émis un avis favorable le 2 mars 2022 ;

Monsieur Jacques GAY, Adjoint aux Finances, présente le compte administratif 2021 du budget annexe les Prairiales qui se décompose de la manière suivante :

**Section de fonctionnement**

\* Dépenses 583 182,25 €  
\* Recettes 583 182,25 €

**A - Excédent de fonctionnement 0,00 €**

**Section d'investissement**

\* Dépenses 18 110,53 €  
\* Excédent 2020 reporté 67 998,00 €  
\* Recettes 20 002,17 €

**B - Excédent d'investissement 69 889,64 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220314-D22-03-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2022

Affichage : 17/03/2022



2022-42

**Résultat de clôture de l'exercice**

C - Excédent (A+B) **69 889,64 €**

En préalable du vote, M. le Maire désigne M. Jacques GAY pour présider la séance, proposition qu'il soumet au vote de l'assemblée. Après approbation du Conseil, M. le Maire quitte la séance. Il ne prend pas part au vote.

Monsieur Jacques GAY prend la Présidence et soumet ledit compte aux voix.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 des PRAIRIALES.

Fait et délibéré à le 14 mars Epernon, le 14 mars 2022

Le Maire,  
F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220314-D22-03-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2022

Affichage : 17/03/2022

